



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fonds Tourisme Durable

Lancement Appel à Projets Formes Emergentes de Tourisme –
FET

Réunion enregistrée – lien du replay et présentation disponibles sur la page Agir
du dispositif

6 juin 2023, 14h-15h30

Programme financé grâce à Destination France



Ordre du jour

- 1) Introduction
- 2) Quels sont les porteurs et projets éligibles
- 3) Que peut financer l'AAP FET?
- 4) Quelles sont les modalités de candidature?
- 5) Quelles sont les modalités de sélection?

Merci de poser vos questions dans l'onglet Q&R uniquement au fur et à mesure sur le déroulé de la présentation





Les intervenants

ADEME – service des politiques territoriales

Sophie Portier – Coordinatrice pôle tourisme et territoires / responsable du Fonds Tourisme Durable

Julie Dautriche – Cheffe de projet AAP formes émergentes de tourisme

Direction Générale des entreprises – sous-direction du tourisme

Pauline Blanchard – chargée de mission tourisme durable

Hélène Machart – cheffe de projet tourisme durable

ADN Tourisme

Marie Guignon - Chargée de mission tourisme responsable et ingénierie chez ADN Tourisme

Hugues Beesau – consultant





L'ADEME en bref

Agence de la transition écologique, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

- Engager dans **la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources**
- Mobiliser **les citoyens, les acteurs économiques et les territoires**
- Donner **les moyens de progresser** vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse
- Tous les domaines de la transition écologique - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols...
- Conseiller, faciliter et aider au financement** de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.





Quelles sont les actions de l'Etat en matière de tourisme durable?

L'action de l'Etat s'articule autour de plusieurs axes notamment :

- Encourager la diversification de l'offre pour aller vers un tourisme « quatre saisons »
- Soutenir la montée en gamme et l'éco-rénovation des hébergements touristiques
- Développer le tourisme de proximité
- Assurer une meilleure diffusion des flux touristiques sur le territoire
- Soutenir l'émergence de filières touristiques éco-responsables**

➡ **Fonds Tourisme durable**





Rappel 2021 : l'appel à projets Slow tourisme

521
dossiers déposés

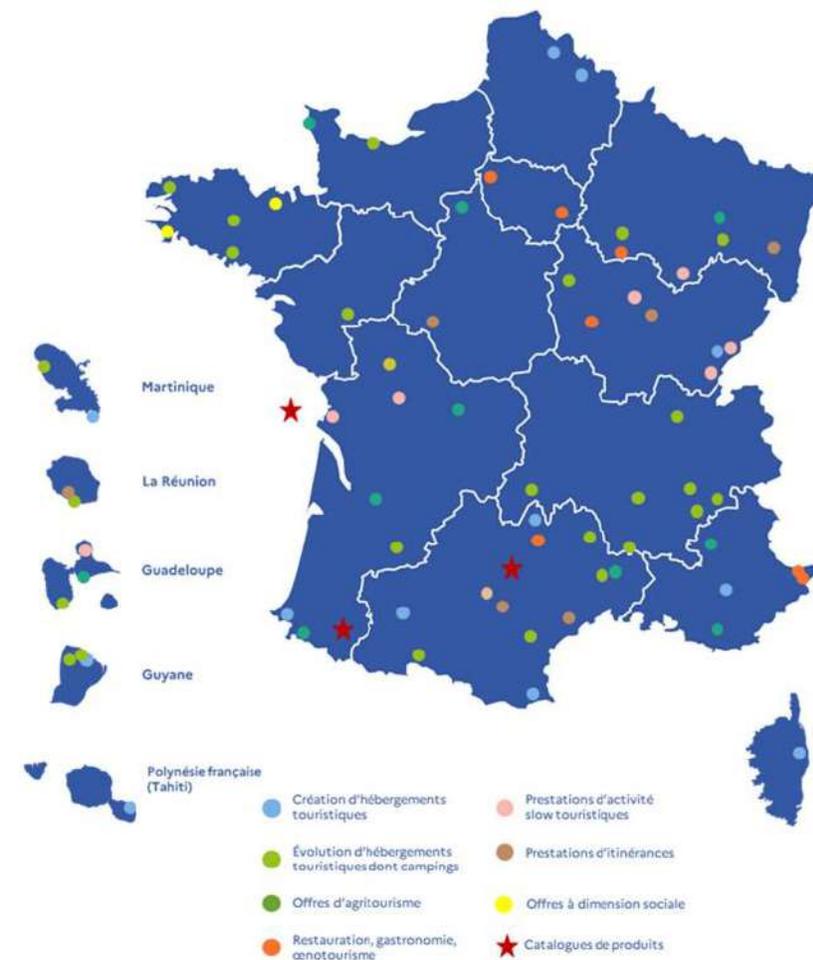
73
lauréats

62 en métropole
11 en outre-mer

4,7 M€
d'aides d'Etat

11,6 M€
d'engagements sur les
projets au total

65K€
montant moyen d'aide accordée





Le fonds tourisme durable en 2023 : 2 dispositifs au service de la transformation du tourisme

Accélérer la transition écologique des hébergements touristiques et les restaurants

L'appel à projets Formes émergentes de tourisme





Quels sont les objectifs de l'AAP FET 2023?

- ❑ **Accompagner l'émergence et la structuration d'offres de *slow tourisme et écotourisme* à l'échelle de la Destination France.** Le développement de cette offre permettra de limiter leur impact sur l'environnement et de s'engager dans la transition écologique ;
- ❑ **Soutenir la création et la montée en qualité des offres**, de permettre leur inscription dans les objectifs du *slow tourisme et de l'écotourisme*, de dynamiser le réseau territorial d'acteurs pour faire émerger des destinations de tourisme responsable et durable ;
- ❑ **Faciliter l'accès des projets entrepreneuriaux aux financements et à l'ingénierie**





Un AAP FET en lien avec le réseau des organismes institutionnels du tourisme dans les territoires

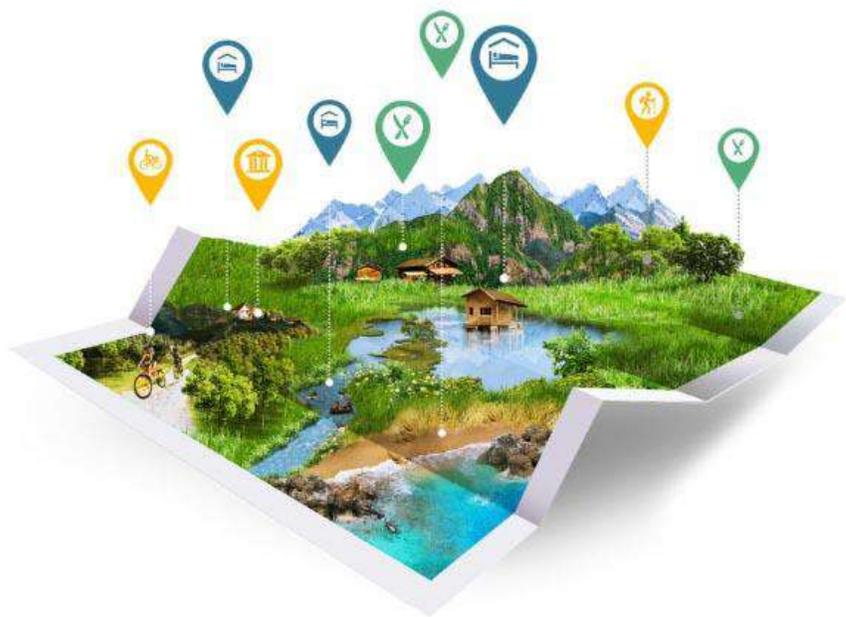
ADN
Tourisme





Quelles sont les différentes étapes de l'AAP FET 2023?





Quels sont les porteurs et les projets éligibles?



L'éligibilité : répondre aux 3 critères cumulatifs

Pour être éligibles, les projets doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

Le périmètre
géographique
du projet

La typologie
du porteur

La nature du
projet





Le périmètre géographique : être dans une commune éligible au Fonds Tourisme Durable

Les projets éligibles à l'AAP FET sont localisés dans les communes éligibles au Fonds Tourisme Durable :

- Les communes < 30 000 habitants
- Avec une densité intermédiaire, peu denses et très peu denses

→ 34 171 communes éligibles soit 97,7% des communes françaises

→ A noter : toutes les communes de Corse et d'OM sont éligibles





Le périmètre géographique : comment vérifier l'éligibilité d'une commune ?

❑ Consultez le fichier excel regroupant les 34 171 communes éligibles

Je vérifie mon éligibilité

- > [Fonds Tourisme Durable Périmètre communes éligibles 01-06-2023.xlsx \(XLSX, 1.18 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Référénts ADN Tourisme - 2023.xlsx \(0.05 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Conditions d'éligibilité et de financement 2023.docx \(DOCX, 1.38 Mo\)](#)

❑ **Attention** : classification par code région INSEE et **code commune INSEE** (pas les codes postaux)

Fonds Tourisme Durable Financement grâce à Destination France Communes éligibles au 1er juin 2023

Les communes éligibles au Fonds, à partir du 1er juin 2023, sont :

- 1) En métropole, les communes de densité intermédiaire, peu denses et très peu denses de moins de 30 000 habitants dans toutes les aires d'attraction
- 2) En Corse et Outremer, toutes les communes
- 3) L'ensemble des "petites villes de demain" comme définies par le programme de l'ANCT

--> les communes nouvellement éligibles au 1er juillet 2022 sont en vert plus foncé

--> les communes nouvellement éligibles au 1er juin 2023 sont en kaki

* Pour éviter tout risque de doublon pour les communes possédant le même code postal, nous avons privilégié le **code commune INSEE**, qui lui, est propre à chaque commune.

Le tableau est classé par région et code commune. Les communes peuvent ne pas être pas ordre alphabétique



L'éligibilité des porteurs : être une TPE-PME

Sont éligibles les **TPE-PME** :

- au sens communautaire : une structure est considérée comme une entreprise selon le droit européen si elle « *exerce régulièrement une activité économique* », ce qui est défini comme offrir des biens et services sur un marché donné.
 - Avoir moins de 250 salariés
 - Réaliser moins de 50 millions d'€ de CA ou moins de 43 millions d'€ au total du bilan
- Quelle que soit sa structure juridique : associations, SCOP, SEM, entreprises unipersonnelles (entreprises individuelles, EIRL, EURL et SASU), etc.
- Quelle que soit son activité : tous les code NAF sont éligibles.
- Ne pas être une entreprise en difficulté
- Être en règle vis-à-vis des obligations juridiques, fiscales et sociales



L'éligibilité des porteurs : les précisions à vérifier pour certains profils

- Meublés de tourisme uniquement à titre professionnel**
- Les opérateurs du tourisme social**
- Les collectivités territoriales**, exclusivement en tant que propriétaires ou gestionnaires de meublés de tourisme, de campings et parcs résidentiels de loisirs ou en tant que planificateur de la mobilité.
- Les parcs naturels régionaux**, soit en tant que créateurs ou développeurs d'offres touristiques durables, soit en tant que propriétaires ou gestionnaires d'hébergements touristiques.
- Les fédérations, associations ou têtes de réseaux**, porteurs de projet de développement d'offres touristiques durables chez leurs membres, sous forme d'expérimentations, qui, si elles sont concluantes, ont vocation à se déployer auprès de leurs adhérents.

→ Pour plus de détails se reporter au texte de l'AAP





La nature du projet : avoir un projet touristique durable & responsable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une vision du développement
pour toute la société

TOURISME RESPONSABLE

Une intention touristique
engagée

ÉCOTOURISME

Des filières touristiques

SLOW
TOURISME





La nature du projet : rappel des définitions

Le **Tourisme Durable** se définit comme un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil (OMT).

Le **Tourisme Responsable** recouvre « *toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces* » (OMT).





La nature des projets : les 5 principes du tourisme durable & responsable

Pour vous aider à inscrire votre projet dans une démarche tourisme durable et responsable, nous avons mis à votre disposition **un guide de questions exploratoires en référence aux 5 principes** (disponible en annexe de l'AAP).

Inscription du projet dans l'économie locale et les productions du territoire	Ambition environnementale du projet	Inclusion : projet en lien avec les communautés locales et accessible au plus grand nombre	Gouvernance intégrée, ascendante, collaborative et multi-partenariale	Pérennité de l'activité touristique dans le temps et son intégration dans le territoire
<ul style="list-style-type: none"> - Emplois et activités - Impacts sur le développement économique du territoire - Circuits courts 	<ul style="list-style-type: none"> - Management environnemental - Achats responsables - Energie – ressource - Eau - Biodiversité - Mobilités 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des patrimoines culturels et sociaux du territoire - Accessibilité - Insertion dans la vie du territoire et acceptabilité - Inclusion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - La structure porteuse - Les relations avec le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité du projet - Cohérence de l'offre sur le territoire - Vulnérabilités et résilience du projet



La nature du projet : avoir un projet relevant de l'une des deux formes émergentes de tourisme

Slow tourisme

Ecotourisme

Ces approches peuvent s'appliquer aux prestations et aux offres touristiques existantes qu'elles appartiennent à l'agritourisme, à l'œnotourisme, au tourisme culturel, tourisme de plein air...





La nature du projet : avoir un projet **Slow tourisme**

Les prestations et les offres **Slow tourisme** proposent des pratiques responsables de découvertes immersives des patrimoines, au cœur des terroirs et des communautés.

Le Slow tourisme comprend les critères suivants :

- ❑ L'expérience du visiteur nourrie de découvertes initiatiques, sensorielles et actives
- ❑ L'approches des temporalités choisies, denses, lentes et intenses ;
- ❑ L'usage des mobilités bas carbone (actives, partagées et collectives), lentes, compatibles avec les rythmes des activités de découvertes proposées ;
- ❑ La protection et la valorisation raisonnée des patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels (...) mis en tourisme sans leur porter atteinte.





La nature du projet : avoir un projet Ecotourisme

« consiste à voyager de manière responsable dans des sites naturels, en préservant l'environnement (pris dans son sens large), le bien-être des populations locales et possède des composantes éducatives et de médiation à l'environnement. » Déclaration de Québec, ONU, 2002

L'écotourisme comprend les critères particuliers suivants :

- La **pédagogie à l'environnement**, la nature, l'écologie, les enjeux climatiques participant aux changements de comportement...
- La **médiation** : choix des moyens, des supports, expression des contenus... adaptés aux types de visiteurs
- L'usage des mobilités bas carbone
- La contribution active à la protection et à la connaissance des patrimoines naturels (principalement) et culturels ;





La nature du projet : en résumé

SLOW TOURISME

L'expérience du visiteur &
l'approches des
temporalités

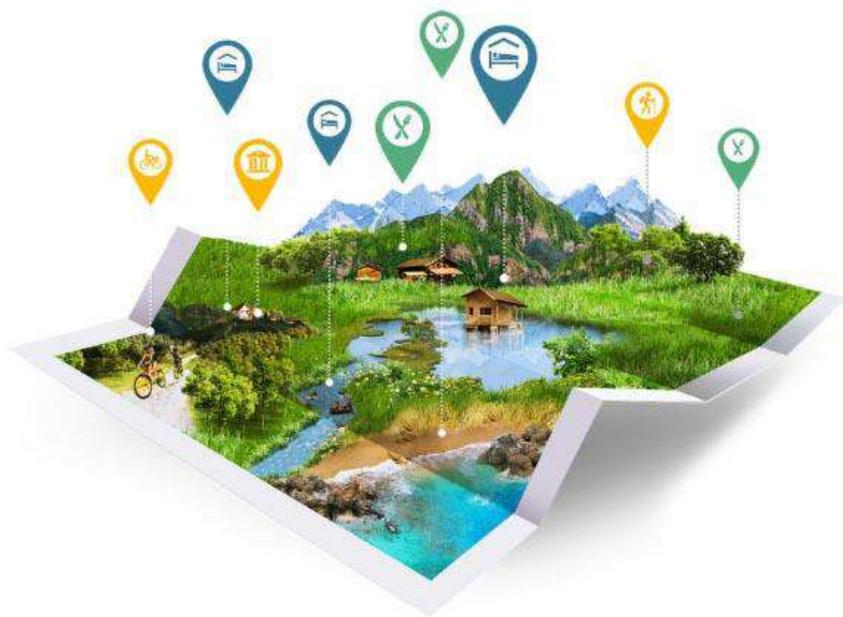
ECOTOURISME

La pédagogie &
La médiation

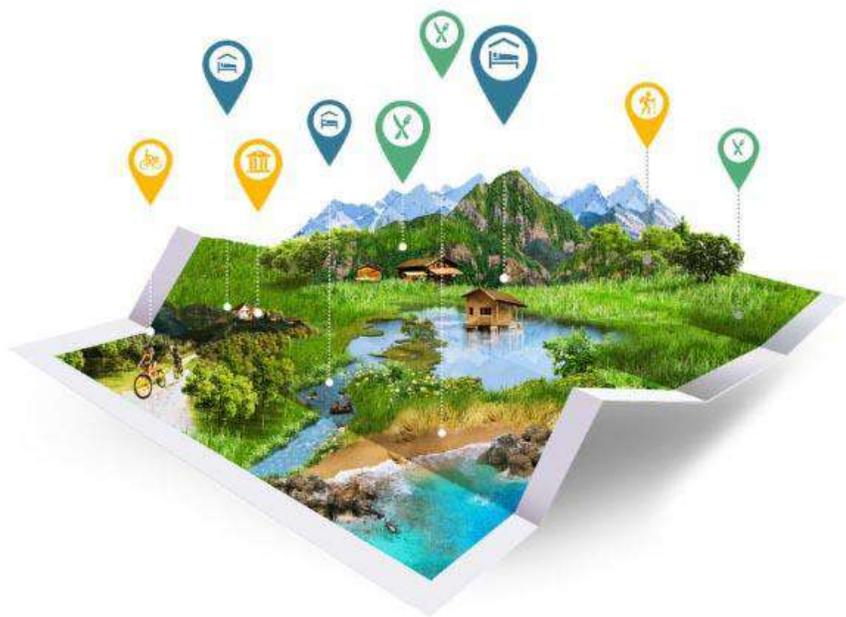
En commun

- La protection et la valorisation des patrimoines (naturels, culturels, matériels, immatériels)
- L'usage des mobilités bas carbone
- La prise en compte des communautés locales (respect, développement, bien-être)
- Les pratiques en individuel ou en "petits groupes"





Temps Q&R



Que peut financer l'AAP FET?



Quelle est l'intention que doit porter tout projet pour être lié à la transition écologique?

Les actions envisagées répondent-elles à un impératif de bénéfice environnemental global?

A l'ADEME nous priorisons la démarche environnementale via :

1. **SOBRIETE** : questionner le besoin, l'usage et le comportement pour modifier dans la durée les pratiques de la structure et de sa clientèle
2. **EFFICACITE** : La solution proposée répond-elle au besoin avec le moins d'impact possible : low tech, non énergivore, à moindre ressource, sans transfert de pollution, réutilisable...? Quelles solutions sont-elles les plus performantes environnementalement (prouvée en analyse de cycle de vie) ?
3. **ENERGIE RENOUELABLE** : passer aux énergies renouvelables une fois que les deux premières étapes ont été franchies

Est-il possible d'objectiver l'ambition de l'action réalisée?

- Avez-vous mis en place des indicateurs de mesure et suivi des consommations?
- Quelle sont les économies d'eau, d'énergie, de matière réalisée par rapport à la situation de référence





Quelles sont les dépenses qui peuvent être financées?

- Les exemples donnés sont non exhaustifs
- Les dépenses retenues et éligibles restent à l'appréciation de l'ADEME
- Nous vous invitons à consulter la foire aux questions qui détaillera cette question des dépenses éligibles et qui sera mise à jour au fil de l'eau





Quelles sont les dépenses qui peuvent être financées?

- ❑ **Une mission d'assistance en ingénierie**, consistant à recourir à un prestataire externe pour
 - construire un projet,
 - développer un projet existant,
 - affiner le modèle économique et rechercher des financements.→ Il est possible de solliciter uniquement cette action, sans solliciter d'aide à l'investissement

- ❑ **Des frais de personnel**
 - Le projet ne repose pas exclusivement sur cette seule action,
 - Le temps passé soit au bénéfice exclusif du projet.
 - Les salaires des agents publics titulaires ne sont pas éligibles dans l'assiette des dépenses.→ Ne doit pas dépasser 50% du montant total des aides accordées par l'ADEME



Quelles sont les dépenses qui peuvent être financées?

❑ Des actions d'animation, de formation et de communication

- La formation : des salariés aux écogestes, à la transformation de votre activité au regard des enjeux de la transition écologique du tourisme (alimentation durable, gestion des ressources, efficacité énergétique...), au sujet mis en valeur dans le cadre du projet écotouristique (préservation de la biodiversité, changement climatique...)

→ La formation doit être dispensée par un organisme de formation habilité.

- Les actions de communication : prestation, création et réalisation de supports physiques ou numériques
 - Doit être au service du projet
 - Doit promouvoir l'ancrage dans le tourisme durable et responsable
 - Doit s'inscrire dans une communication responsable en veillant à éviter le greenwashing, à vérifier ses allégations environnementales et respecter les pratiques du numérique responsable

→ Se référer au site de la [communication responsable](#) de l'ADEME





Quelles sont les dépenses qui peuvent être financées?

Dépenses de petits équipements :

- au service de la réalisation du projet. Ex : projet écotouristique le petit matériel nécessaire pour les sorties nature
- dans un souci d'achat responsable

Des dépenses d'investissement liées à la transition écologique et au champ d'actions de l'ADEME

- La lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation au changement climatique
- La réalisation d'économies d'énergie, de matières premières et le développement des énergies renouvelables
- La transition vers l'économie circulaire
- La prévention de la production de déchets, dont la lutte contre le gaspillage alimentaire & la gestion des déchets
- La prévention et la lutte contre la pollution de l'air
- La protection des sols et la remise en état des sites pollués





Focus sur la mobilité : un enjeu clé car $\frac{3}{4}$ de l'empreinte carbone du tourisme en France relève de la mobilité

Bilan GES du secteur du tourisme en France : répartition par sources d'émissions⁴





Focus sur la mobilité : promouvoir des comportements plus responsables

La mobilité à destination – 68% empreinte

- Quelle clientèle je souhaite attirer pour limiter l'empreinte carbone indirecte de mon activité?
- Quelle mobilité bas-carbone je mets en avant pour venir à destination?
- Est-il possible de packager mon offre avec une mobilité bas-carbone? Ou du moins faciliter l'arrivée à destination (mise en relation covoit, dernier km)?
- Comment je facilite la prise de conscience de ma clientèle sur son empreinte mobilité? (mettre un calculateur sur mon site)
- Est-il possible de récompenser des comportements mobilité à destination plus vertueux ?

La mobilité sur place – 6% empreinte

- Comment je pense mon offre, mes prestations et les activités proposées en intégrant les mobilités bas-carbone dès la création?
- Quelles sont les informations que je mets à disposition de mes clients sur l'usage de mobilités bas-carbone sur place et toutes les offres disponibles à proximité ?
- Quelles solutions je peux proposer en mise à disposition payante ou gratuite? Ou quels prestataires je mets en avant ?



Focus sur la mobilité : les mobilités bas-carbone

La mobilité collective

- Les transports en commun
- Valoriser les usages en multi-modalité. Ex : train + vélo / train + car

La mobilité partagée

- Covoiturage
- Autopartage

Les mobilités actives

- Marche à pied
- Vélo (y compris électrique)
- Embarcation nautique non électrique (paddle, kayak..)



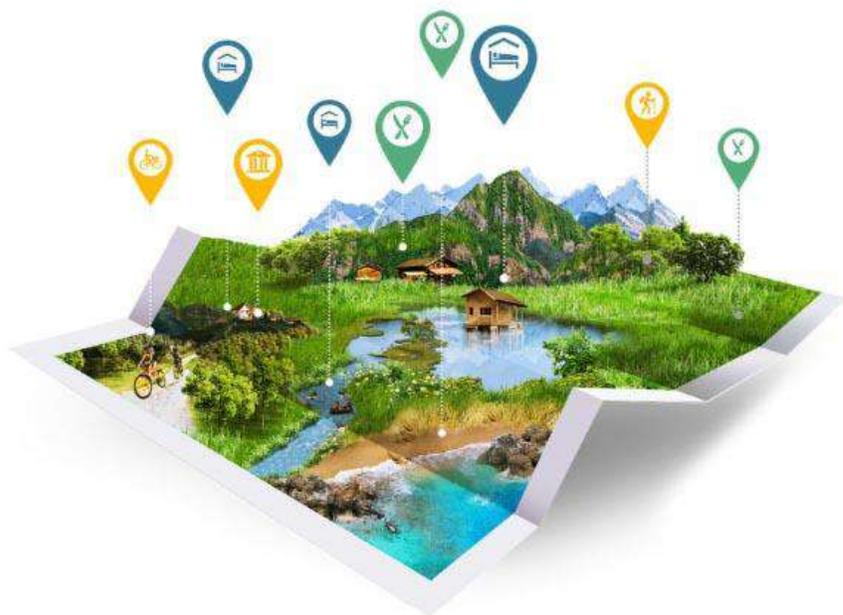


Focus sur la mobilité : ce qui est exclu des financements de l'AAP FET

Sont exclues des actions finançables :

- Les véhicules électriques (hors vélo)
 - Les micromobilités : skate électrique, gyropod, segway, trottinette électrique... → Une mobilité active doit participer nécessairement à un bénéfice santé.
 - Le retrofit électrique de véhicule
 - Les véhicules automobiles et les deux-roues motorisés, y compris électriques
- L'installation de borne IRVE → se reporter sur le [programme Advenir](#) de financement de bornes de recharge pour véhicule électrique
- Bateaux électriques, solaires, à hydrogène → se reporter sur le plan d'aides à la modernisation et à l'innovation de la flotte [PAMI](#)
- Le développement de la marque « Accueil Vélo© » → se reporter sur le [programme « développer le vélotourisme »](#)
- Aménagement d'aires de service le long d'itinéraires cyclables → se reporter sur le [programme « développer le vélotourisme »](#)
- Les animaux (ânes, chevaux, etc.)





Quelles sont les règles d'octroi des aides?



Quelles sont les différentes dates liées à l'AAP et à la vie du projet?

Dépôt du dossier :

au plus tard le 23/10/23

→ Accusé de réception :
date à partir de laquelle les
dépenses retenues et
éligibles par l'ADEME
peuvent être prises en
compte

Contractualisation :
février / mars 2024

Fin du projet :
18 mois à partir
de la date de
contractualisation
/ sept 2025

**Annonce des
résultats :**
janvier/ février
2024

**Point
intermédiaire
sur la
réalisation des
projets :**
septembre 2024





Quelles sont les règles d'octroi des aides?

- Base juridique d'octroi : règlement de minimis
 - Ne pas avoir atteint le plafond des 200 k€ d'aides obtenues sur cette base sur les 3 derniers exercices fiscaux dont celui en cours
 - La contractualisation ayant lieu en 2024, le plafond des 200 k€ incluant l'aide potentielle ADEME se calcule sur les années fiscales 2022, 2023 et 2024 (année en cours au moment de la contractualisation)
 - Assiette des coûts éligibles et retenus pour le calcul de l'aide : les dépenses seront analysées par l'ADEME. Celles en lien avec les critères de l'AAP seront retenues pour le calcul de l'aide.
 - Coût total du projet doit être de 30 k€ minimum
 - Taux d'aide : maximum de 50% des coûts du projet sur la base des coûts retenus et éligibles avec un plafond d'aide à 200 k€
 - Versement de l'aide se fera en 3 fois :
 - Avance de 15% à la contractualisation
 - Paiement intermédiaire de 30%
 - Solde de 55 % à la clôture
- Le porteur de projet doit bien être en mesure de financer la totalité du projet et le reste à charge.



Le cumul des aides publiques est-il possible?

Sont considérées comme des aides publiques : les subventions de l'état et de ses établissements publics, les aides l'UE, des organisations internationales, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

→ Nous vous invitons à déclarer l'ensemble des aides publiques octroyées ou sollicitées concernant le projet

OUI

- Si les autres aides publiques sollicitées n'aident pas les mêmes actions liées au projet
- Si les autres aides publiques ne concernent pas le projet

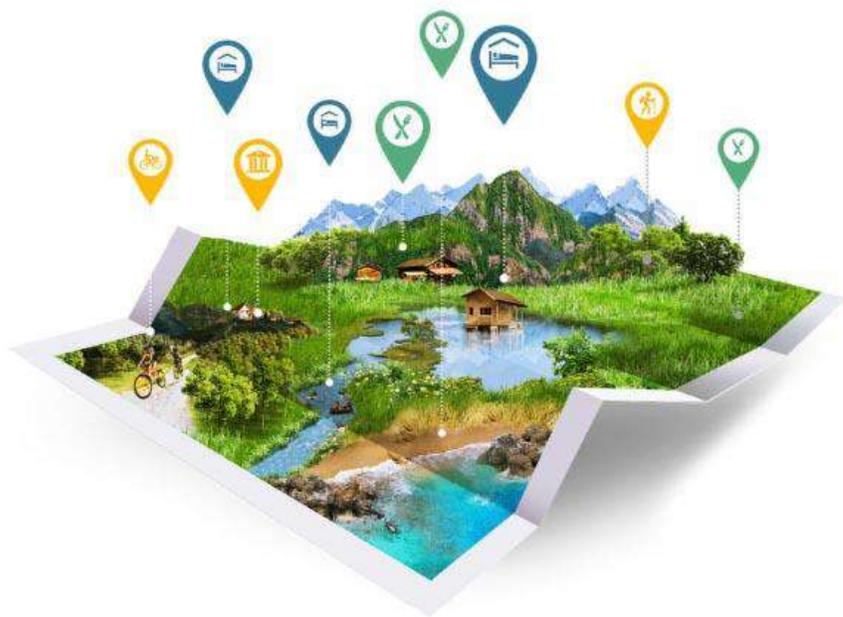
PEUT-ETRE

- Si le % d'aide maximum par typologie de dépense n'est pas atteint
- L'ADEME se réserve la possibilité de contacter les porteurs pour vérifier ce point au cas par cas selon les bases juridiques des autres aides (pas de règle unique)

NON

- Si j'ai dépassé mon plafond de 200 k€ en aides de minimis sur les 3 derniers exercices fiscaux dont celui en cours





Temps Q&R



Quelles sont les modalités de candidature?



Comment puis-je candidater à l'AAP?

1. Je lis avec attention le texte de l'AAP

2. Je pré-vérifie mon éligibilité via la fiche d'éligibilité

3. Je contacte mon référent ADN tourisme à partir de la liste des contacts

4. Mon référent ADN Tourisme me confirme mon éligibilité

5. Mon référent ADN Tourisme m'accompagne dans la structuration de mon projet

6. Je rédige et prépare toutes les pièces de mon dossier

7. Je dépose mon dossier de candidature





1. Je lis avec attention le texte de l'AAP FET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ADEME agir POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Comprendre, s'inspirer, agir Rechercher...

ACCUEIL FINANCER VOTRE PROJET ÉTUDES & CONSEIL INVESTISSEMENT ANIMATION & COMMUNICATION RECHERCHE & INNOVATION

Entreprises > Financer votre projet > Fonds Tourisme Durable - Formes Émergentes de Tourisme

APPELS À PROJETS - EN COURS
(jusqu'au 23/10/2023 - 14:00 - Heure de Paris)

Fonds Tourisme Durable - Formes Émergentes de Tourisme

☆ Ajouter aux favoris

L'appel à projet a pour vocation de soutenir, via des subventions à l'investissement et à l'ingénierie, le développement d'offres touristiques durables émergentes, s'inscrivant dans une démarche de Slow tourisme ou d'Écotourisme.

Je vérifie mon éligibilité

- > [Fonds Tourisme Durable Périmètre communes éligibles 01-06-2023.xlsx \(XLSX, 1.18 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Référents ADN Tourisme - 2023.xlsx \(XLSX, 0.05 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Conditions d'éligibilité et de financement - 2023.docx \(DOCX, 1.38 Mo\)](#)

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230308/fonds-tourisme-durable-formes-emergentes-tourisme?cible=79>





2. Je pré-vérifie mon éligibilité via la fiche d'éligibilité

Document situé sur la page de l'AAP qui me permet de pré-vérifier l'éligibilité :

- De mon profil
- De mon projet
- Du financement de mon projet



2. Rassemblez l'ensemble des documents

Votre projet
Investissement

Attestation de non-assujettissement à la TVA si vous êtes non assujetti à la TVA
Accord de partenariat dans le cas d'un dossier déposé par plusieurs partenaires
Copie de l'accusé de réception de la déclaration faite en mairie pour les loueurs en meublé professionnel
Statuts de l'association si vous êtes une association

- > [Formes émergentes tourisme FTD - Attestation sur l'honneur - Meublés de tourisme - 2023.docx \(DOCX, 0.06 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Fiche éligibilité - 2023.docx \(DOCX, 0.07 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Description technique - 2023.docx \(DOCX, 0.07 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Tutoriels Slow tourisme - 2023.docx \(DOCX, 0.56 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Volet financier - 2023.xlsx \(XLSX, 0.34 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Tutoriels Écotourisme - 2023.docx \(DOCX, 0.56 Mo\)](#)



2. Fiche d'éligibilité – cas éligible

Profil du porteur

- Je suis un acteur assimilé à une TPE-PME au sens communautaire (*cf. cas particuliers 3-a*)
- Je suis une « entreprise en difficulté » (*cf. annexe 4 volet financier du projet*)
- Je suis un porteur unique qui porte un projet individuel ou coordonne un projet collectif (développé et financé par plusieurs partenaires, sous la coordination d'un porteur unique, qui déposera seul le dossier au nom du groupement).
- J'ai bénéficié d'aides de Minimis en ayant atteint le plafond de 200 000€ par entreprise consolidée sur une période de 3 exercices fiscaux incluant celui en cours (*cf. annexe 4 volet financier du projet*)

La colonne à remplir
par le porteur

Motifs
d'inéligibilité

La colonne à remplir par le porteur		Motifs d'inéligibilité
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input checked="" type="checkbox"/>

Description du projet

- Mon projet se trouve sur une ou plusieurs commune(s) éligible(s) (*cf. Annexe 5 – Liste des communes éligibles au Fonds Tourisme Durable*)
- Mon projet s'inscrit dans une démarche de tourisme durable et responsable
- Mon projet relève de la filière de l'Ecotourisme ou du Slow tourisme (*cf. tutoriels annexes 6 et 7*)

Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

2. Fiche d'éligibilité – cas non-éligible

Profil du porteur

- Je suis un acteur assimilé à une TPE-PME au sens communautaire (*cf. cas particuliers 3-a*)
- Je suis une « entreprise en difficulté » (*cf. annexe 4 volet financier du projet*)
- Je suis un porteur unique qui porte un projet individuel ou coordonne un projet collectif (développé et financé par plusieurs partenaires, sous la coordination d'un porteur unique, qui déposera seul le dossier au nom du groupement).
- J'ai bénéficié d'aides de Minimis en ayant atteint le plafond de 200 000€ par entreprise consolidée sur une période de 3 exercices fiscaux incluant celui en cours (*cf. annexe 4 volet financier du projet*)

La colonne à remplir
par le porteur

Motifs
d'inéligibilité

- | | | |
|---|---|---|
| Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> | Oui <input checked="" type="checkbox"/> |
| Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> | Oui <input checked="" type="checkbox"/> |

Description du projet

- Mon projet se trouve sur une ou plusieurs commune(s) éligible(s) (*cf. Annexe 5 – Liste des communes éligibles au Fonds Tourisme Durable*)
- Mon projet s'inscrit dans une démarche de tourisme durable et responsable
- Mon projet relève de la filière de l'Ecotourisme ou du Slow tourisme (*cf. tutoriels annexes 6 et 7*)

- | | | |
|---|---|---|
| Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |





3. Je contacte mon référent ADN tourisme à partir de la liste des contacts



Je vérifie mon éligibilité

- > [Fonds Tourisme Durable Périmètre communes éligibles 01-06-2023.xlsx \(XLSX, 1.18 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Référents ADN Tourisme - 2023.xlsx \(XLSX, 0.05 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Conditions d'éligibilité et de financement - 2023.docx \(DOCX, 1.38 Mo\)](#)

Fonds Tourisme Durable - AAP FORMES EMERGENTES DE TOURISME 2023 Financement grâce à Destination France

LISTE DES CONTACTS DES REFERENTS DU RESEAU ADN TOURISME

Localité		Structure référente	Réfèrent AAP-FET		
Région	Département		Nom	Prénom	Mail
Grand-Est	51 - Marne	ADT Marne	LABADIE	Pierre	p.labadie@tourisme-en-champagne.com
Grand-Est	52 - Haute-Marne	ADN Tourisme	GUIGNON	Marie	marie.guignon@adn-tourisme.fr
Pays-de-la-Loire	53 - Mayenne	Mayenne Tourisme	BERNARD	Marie	m.bernard@mayenne-tourisme.com
Grand-Est	54 - Meurthe-et-Moselle	CD Meurthe-et-Moselle	VALLEE-SEGAUL	Virginie	vvallee-segault@departement54.fr
Grand-Est	55 - Meuse	Meuse Attractivité	MOIZAN	Guillaume	g.moizan@lameuse.fr
Bretagne	56 - Morbihan	Morbihan Tourisme	DECURE	Caroline	decure-c@morbihan.com
Grand-Est	57 - Moselle	Moselle Attractivité	BROUCK	Thomas	thomas.brouck@moselle-attractivite.fr





4. Mon référent ADN Tourisme me confirme mon éligibilité et celle de mon projet



Mon référent ADN Tourisme me confirme :

- L'éligibilité de mon profil et de mon projet à partir de mon pré-remplissage de la fiche d'éligibilité
- L'inscription de mon projet dans une démarche de tourisme durable et responsable à partir des questions exploratoires des 5 principes (cf. annexe de l'AAP)
- L'inscription de mon projet dans l'Ecotourisme ou le Slow tourisme





5. Mon référent ADN Tourisme m'accompagne dans la structuration de mon projet



Le référent ADN est là pour :

- Vous guider et vous accompagner dans votre réflexion sur le développement de votre projet
 - Vous permettre d'aller plus loin dans votre démarche tourisme durable & responsable ainsi que sur la dimension Slow tourisme et Ecotourisme
 - Vous mettre en relation si cela est pertinent avec l'écosystème touristique local
 - Vous informer d'éventuels financements complémentaires
- En aucun cas, le référent est là pour faire le dossier et les démarches à votre place. Le dépôt du dossier et la réalisation de l'ensemble des pièces à déposer relèvent de votre responsabilité.
- Vous êtes le porteur de projet!





6. Je rédige et prépare toutes les pièces de mon dossier de candidature

Points d'attention :

- Vous êtes responsables de toutes les informations transmises
- Vous devez être en règle vis-à-vis de vos obligations juridiques, fiscales et sociales
- Tout dossier incomplet ne sera pas retenu pour analyse





6. Je rédige et prépare toutes les pièces de mon dossier de candidature

Les pièces relatives au projet :

- La description technique du projet ;
- Volet financier du projet incluant le plan de financement ;
- Accord de partenariat dans le cas d'un dossier déposé par plusieurs partenaires, sous la coordination d'un porteur unique ;
- Les tutoriels Slow tourisme si le projet se positionne sur le slow tourisme ;
- Les tutoriels Ecotourisme si le projet se positionne sur l'écotourisme.

2. Rassemblez l'ensemble des documents

Votre projet
Investissement

Attestation de non-assujettissement à la TVA si vous êtes non assujetti à la TVA
Accord de partenariat dans le cas d'un dossier déposé par plusieurs partenaires
Copie de l'accusé de réception de la déclaration faite en mairie pour les loueurs en meublé professionnel
Statuts de l'association si vous êtes une association

- > [Formes émergentes tourisme FTD - Attestation sur l'honneur - Meublés de tourisme - 2023.docx \(DOCX, 0.06 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Fiche éligibilité - 2023.docx \(DOCX, 0.07 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Description technique - 2023.docx \(DOCX, 0.07 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Tutoriels Slow tourisme - 2023.docx \(DOCX, 0.56 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Volet financier - 2023.xlsx \(XLSX, 0.34 Mo\)](#)
- > [Formes émergentes tourisme FTD - Tutoriels Écotourisme - 2023.docx \(DOCX, 0.56 Mo\)](#)





6. Les pièces relatives au projet : la description technique

Quel est l'objectif de ce document ?

Permettre à l'ADEME d'appréhender votre projet dans sa globalité, le contexte dans lequel il s'inscrit et votre engagement dans une démarche de tourisme durable et responsable ainsi que slow tourisme ou écotourisme. C'est le document structurant pour l'analyse du dossier avec le volet financier.

Comment le remplir ?

Nous vous invitons à remplir de manière détaillée toutes les parties. Vous pouvez également joindre à votre dossier tout document pertinent ou à les mettre en annexe de la description technique.

- Contexte du projet**
- Objectifs du projet et résultats attendus au regard des 5 principes du tourisme durable et responsable**
- Description du projet au prisme des critères du Slow tourisme ou Écotourisme et programme d'actions**
- Description des partenaires associés au projet**
- Pour les projets portés par des exploitations agricoles : des éléments concernant les pratiques de l'exploitation**



6. Les pièces relatives au projet : le volet financier

Quel est l'objectif ?

Porter à connaissance de l'ADEME l'ensemble des éléments financiers de votre projet pour juger de sa pertinence économique, de son plan de financement et des dépenses liées au projet.

Comment le remplir ?

Pour remplir le volet financier vous devrez compléter précisément les **5 onglets** suivants :

1. Détail des dépenses
2. Synthèse des dépenses prévisionnelles intitulé « FORMES EMERGENTES TOURISME »
3. Plan d'affaires et financement
4. Déclaration de minimis
5. Déclaration de santé financière



6. Pièces à déposer - Volet financier - 1. Détails des dépenses prévisionnelles

Quel est l'objectif de cet onglet ?

→ permettre à l'ADEME d'identifier les dépenses de votre projet éligibles au calcul de l'aide potentielle sur 18 mois maximum
- colonne jaune réservée à l'ADEME et à ne pas remplir

Vous devez recenser l'ensemble des dépenses prévisionnelles nécessaires à votre projet :

- Equipements / investissements (aménagements, constructions, transports, matériel informatique, logiciels, etc.)
- Dépenses directes de personnel (salaires chargés non environnés)
- Fonctionnement (prestation d'accompagnement, communication, formation, animation, petites fournitures, etc.)

Détail des dépenses : Accompagnement à l'ingénierie, à l'animation et à la réalisation

Poste de dépenses : équipements / Investissements

Dépenses	Acquisition, crédit-bail ou location	Si location, durée (en mois)	Coût en € HTR sur 18 mois maximum	Coûts éligibles et retenus par l'ADEME
Aménagements intérieurs en matériaux recyclés	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Aménagements extérieurs pour un jardin bio	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Aménagements pédagogiques	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Autres dépenses à préciser	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Autres dépenses à préciser	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Autres dépenses à préciser	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Autres dépenses à préciser	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Autres dépenses à préciser	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Autres dépenses à préciser	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Autres dépenses à préciser	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €
Catégories de dépenses à reporter >>	Equipements/investissements : Aménagements et constructions		0,00 €	0,00 €
Equipements individuels en prêt pour la pratique du vélo	Choisir une valeur		0,00 €	0,00 €

ATTENTION

la mention HTR vaut pour « hors taxe récupérable » soit :

→ Assujetti à la TVA, indiquez les dépenses en HT

→ Non assujetti à la TVA, indiquez les dépenses en TTC





6. Volet financier 2. Synthèse des dépenses prévisionnelles

Quel est l'objectif de cet onglet?

Cet onglet synthétise les dépenses prévisionnelles nécessaires à votre projet dans 3 grandes catégories afin de permettre à l'ADEME d'identifier le montant d'aide total sur les coûts éligibles et croiser avec les autres aides publiques pour ne pas dépasser le % global d'aides publiques – colonnes jaunes à ne pas remplir

Comment le remplir ?

Vous n'avez pas à y toucher.

Le tableau se trouve dans l'onglet intitulé « Formes Emergentes de tourisme ». Les lignes des dépenses se remplissent automatiquement à partir de l'onglet « détails des dépenses prévisionnelles ».

Synthèse des coûts renseignés			Coûts éligibles et retenus par l'ADEME
			analyse financière faite par l'ADEME
Détail des dépenses : accompagnement à l'ingénierie, à l'animation et à la réalisation	Equipement/investissements	0,00 €	0,00 €
	Personnel	0,00 €	0,00 €
	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses :	0,00 €	0,00 €
			#DIV/0!
Autres aides publiques			
Total aides publiques			0,00 € #DIV/0!





6. Volet financier 3. Plan d'affaires et financement

Quel est l'objectif de cet onglet ?

Retranscrire les dépenses et ressources prévisionnelles de votre projet sur la durée.

→ Juger de la pertinence économique de votre projet.

→ Si vous avez un business plan, n'hésitez pas à le joindre au dossier de candidature

Comment le remplir ?

Pour les dépenses :

- se remplissent automatiquement à partir de l'onglet détail des dépenses pour les 18 premiers mois (durée de l'AAP)

- À vous de les remplir à partir du semestre de l'année 2 et pour les années 3 et 4

Pour les ressources :

- Subventions : état, établissements publics, aides UE, collectivités territoriales
- Emprunts
- Fonds propres
- Recettes clients & CA

Dépenses	Dépenses finançables au titre de l'AAP FET				
	Année 1	Année 2		Année 3	Année n...
		semestre 1	semestre 2		
Équipement/investissements		- €			
Personnel		- €			
Fonctionnement		- €			
Total des dépenses:		- €	- €	- €	- €
Ressources	Année 1	Année 2		Année 3	Année n...
		semestre 1	semestre 2		
Subventions (à détailler)					
<i>dont...</i>					
Emprunts (à détailler)					
<i>dont ...</i>					
<i>dont ...</i>					
<i>dont ...</i>					
<i>dont ...</i>					
<i>dont ...</i>					
recettes clients :					
<i>dont nuitées</i>					
<i>dont ventes de prestations</i>					
<i>dont ventes de produits</i>					
<i>dont adhésions, abonnements</i>					
<i>dont ...</i>					
<i>dont ...</i>					
Total des ressources:	- €	- €	- €	- €	- €
Solde		- €	- €	- €	- €





6. Volet financier 4. Déclaration des aides de minimis

Quel est l'objectif de cet onglet ?

Attester que vous n'avez pas atteint le plafond de 200 000€ d'aides de Minimis par entreprise consolidée sur une période de 3 exercices fiscaux dont l'exercice fiscal en cours.

Comment savoir si une aide relève du régime de minimis ? Elles sont qualifiées et leur base juridique est indiquée comme telles dans la décision d'attribution de l'aide.

Comment le remplir ?

DECLARATION DES AIDES DE MINIMIS

Je soussigné, [] représentant légal ou dûment habilité de []

entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (1), certifie :

- n'avoir reçu aucune aide de minimis durant les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours à la date de la présente déclaration.
- avoir reçu ou demandé durant les trois derniers exercices fiscaux, dont celui en cours à la date de la présente attestation, les aide de minimis suivantes :

Consignes pour le remplissage :

Lister dans le tableau l'ensemble des aides dites « de minimis », tous domaines confondus ayant fait l'objet d'un versement à l'entreprise, au sens de la notion européenne d'entreprise unique, au cours des 3 derniers exercices fiscaux dont l'exercice en cours ou les aides demandées pouvant faire l'objet d'un versement sous 3 ans.

Date d'octroi ou de demande	Organisme	Base juridique de minimis	Montant sollicité	Montant obtenu
TOTAL			- €	- €





6. Volet financier 5. Déclaration de santé financière

Quel est l'objectif de cet onglet ?

Attester la santé financière de votre structure

Comment le remplir ?

Se reporter à l'encadré explicatif de ce qu'est une entreprise en difficulté – une entreprise remplissant au moins une des 5 conditions.

DECLARATION SUR LA SANTÉ FINANCIÈRE

Je soussigné,

représentant légal ou dûment habilité de

certifie que ma structure :

- n'est pas une entreprise en difficulté au sens de la réglementation communautaire (voir encadré)

Pour une structure répondant à la définition d'entreprise en difficulté, précisez :

- est une entreprise devenue en difficulté au sens de la réglementation communautaire entre le 01/01/2020 et le 30/06/2021
- est une entreprise devenue en difficulté au sens de la réglementation communautaire après le 30/06/2021 :

Si micro ou petite entreprise, précisez :

- est devenue en difficulté **avant le 31/12/2021** et ne fait pas l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité en vertu du droit national (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires) ET n'a pas bénéficié d'une aide au sauvetage ou d'une aide à la restructuration





6. Les pièces relatives au projet : l'accord de partenariat

Quel est l'objectif de ce document ?

Si vous portez un projet développé et financé par plusieurs partenaires sous votre coordination en tant que porteur unique, vous déposerez seul le dossier au nom du groupement et concrétiserez le partenariat entre les différentes parties prenantes dans le cadre de cet accord.

Comment le remplir ?

Vous devez préciser dans cet accord de partenariat les termes de cette collaboration et les engagements de chacun des partenaires dans la mise en œuvre du projet.

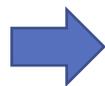




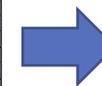
6. Les pièces relatives au projet : 3 tutoriels Ecotourisme

Des tutoriels seront mis à disposition afin de déterminer si votre offre touristique relève de l'Ecotourisme et les éléments qui pourraient être créés ou améliorés pour qu'elle le devienne.

Les composantes de mon offre	Inventaire des éléments de l'offre (contenus détaillés)	Localisation (dans ou hors de la structure)	Intervenants extérieurs
Site(s), paysage(s), milieu(s) naturel(s), cadre de vie...*	-		
Site(s) patrimonial(s), bâti...**	-		
Patrimoine(s) immatériel(s)**	-		
Activités touristiques et prestations de services	-		
Équipement(s), aménagement(s) touristique(s)	-		
Activités et prestations autres, dont accueil, formation	-		



		Les critères de l'Ecotourisme en France			
		La pédagogie (1)	La médiation (2)	Les mobilités bas carbone (3)	La protection et la valorisation rationnée des patrimoines (4)
Les composantes de votre offre :					
Composante A	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				
Composante B	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				
Composante C	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				
Composante D	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				



LES COMPOSANTES MAJEURES DE L'OFFRE À AMÉLIORER OU À CRÉER	ÉVOLUTIONS À COURT TERME (1 à 18 mois)	ÉVOLUTIONS À MOYEN TERME (2 à 4 ans)
LES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES DE L'OFFRE À AMÉLIORER OU À CRÉER	ÉVOLUTIONS À COURT TERME (1 à 18 mois)	ÉVOLUTIONS À MOYEN TERME (2 à 4 ans)

Tutoriel 1 : Etat des lieux

Tutoriel 2 : Les composantes des offres au prisme de l'Ecotourisme

Tutoriel 3 : Feuille de route

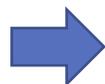




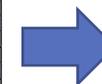
6. Les pièces relatives au projet : 3 tutoriels Slow tourisme

Des tutoriels seront mis à disposition afin **de déterminer si votre offre touristique relève du Slow tourisme et les éléments qui pourraient être créés ou améliorés pour qu'elle le devienne.**

Les composantes de mon offre	Inventaire des éléments de l'offre (contenus détaillés)	Localisation (dans ou hors de la structure)	Intervenants extérieurs
Site(s), paysage(s), milieu(s) naturel(s), cadre de vie...*	-		
Site(s) patrimonial(s), bâti...**	-		
Patrimoine(s) immatériel(s)**	-		
Activités touristiques et prestations de services	-		
Équipement(s), aménagement(s) touristique(s)	-		
Activités et prestations autres (dont accueil, formation)	-		



		Les critères de l'Écotourisme en France			
		La pédagogie (1)	La médiation (2)	Les mobilités bas carbone (3)	La protection et la valorisation rationnée des patrimoines (4)
Les composantes de votre offre:					
Composante A	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				
Composante B	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				
Composante C	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				
Composante D	Éléments à améliorer ou à créer				
	Éléments à améliorer ou à créer				



LES COMPOSANTES MAJEURES DE L'OFFRE À AMÉLIORER OU À CRÉER	ÉVOLUTIONS À COURT TERME (1 à 18 mois)	ÉVOLUTIONS À MOYEN TERME (2 à 4 ans)
LES COMPOSANTES COMPLÉMENTAIRES DE L'OFFRE À AMÉLIORER OU À CRÉER	ÉVOLUTIONS À COURT TERME (1 à 18 mois)	ÉVOLUTIONS À MOYEN TERME (2 à 4 ans)

Tutoriel 1 : Etat des lieux

Tutoriel 2 : Les composantes des offres au prisme du **Slow tourisme**

Tutoriel 3 : Feuille de route





6. Les pièces relatives au projet : comment remplir ces 3 tutoriels ?

Pour le remplissage de ces trois tutoriels, il est possible de s'appuyer sur des contenus réalisés en **2021 dans le cadre de l'AAP Slow tourisme.**

Points d'attention :

- Le graphisme et la mise en page des 3 tableaux tutoriels ont évolué, il n'y a pas de cases à cocher et de menus déroulants, ni d'automatisation des remplissages dans cette nouvelle version.
- L'AAP Slow tourisme 2021 concernait uniquement des projets slowtouristiques mais le principe des tutoriels restent le même pour les projets écotouristiques.



6. Les pièces relatives au projet : comment remplir ces 3 tutoriels ?

Sont à votre disposition :

- ❑ Le replay du [webinaire \(à partir de 16 minutes 30 secondes\)](#) 2021 de présentation des tutoriels
- ❑ Sur le site de la DGE, des exemples de tableaux d'offres touristiques existantes : [établissement gîtes / chambres d'hôte](#) ; [établissement hôtelier](#) ; [restaurant-bar de village](#) ; [guide-accompagnateur de moyenne montagne, guide du patrimoine](#)





6. Quelles sont les pièces à déposer?

Les pièces administratives :

- La fiche d'éligibilité du dossier dûment complétée ;
- Dans le cas d'une association, vous devez transmettre : les statuts et la liste des membres du bureau et du conseil d'administration ;
- Dans le cas d'un loueur en meublé professionnel, une déclaration sur l'honneur vous êtes « loueur en meublé professionnel » et une copie de l'accusé réception de la déclaration faite en mairie ;
- Une attestation de non-assujettissement à la TVA si vous êtes non assujetti à la TVA ;





6. Quelles sont les pièces à déposer ?

Liste des pièces à déposer

En amont de la validation du dossier, vous pouvez utiliser cette liste pour vérifier que vous avez rassemblé l'ensemble des pièces demandées.

→ Tout dossier incomplet ne sera pas retenu pour analyse.

Préparez votre dossier

1. Téléchargez tous les documents utiles pour vous accompagner dans vos démarches :

- > [Fonds Tourisme Durable AAP FET liste pieces à déposer 2023.docx \(DOCX, 0.06 Mo\)](#)
- > [Guide de dépôt.pdf \(PDF, 0.36 Mo\)](#)

	A remplir par le porteur		Motif d'inéligibilité
- Fiche d'éligibilité du porteur	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Description technique du projet	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Volet financier du projet incluant le plan de financement → Tous les onglets dûment complétés : détail des dépenses, plan d'affaires et de financement, Déclaration Minimis, Déclaration Santé financière → Si vous avez un business plan, n'hésitez pas à l'ajouter en pièce optionnelle de votre dossier.	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Dans le cas d'une association, nous transmettre : o Les statuts de l'association en <u>pi</u> du dossier o La liste des membres du bureau et du conseil d'administration (que vous pouvez intégrer à la fin du document description technique).	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Dans le cas d'un loueur en meublé professionnel, o <u>une</u> déclaration sur l'honneur que le demandeur est « loueur en meublé professionnel » o <u>une</u> copie de l'accusé de réception de la déclaration faite en mairie	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Accord de partenariat dans le cas d'un dossier déposé par plusieurs partenaires, sous la coordination d'un porteur unique (format libre)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Une attestation de non-assujettissement à la TVA si vous êtes non assujetti à la TVA (format libre)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Les tutoriels slow tourisme si le projet se positionne sur le slow tourisme	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Les tutoriels écotourisme si le projet se positionne sur l'écotourisme	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Ajout en contact technique le nom du référent d'ADN Tourisme qui vous a accompagné dans « Tiers et contact »	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>



7. Je dépose mon dossier de candidature

Vous trouverez **le document « guide de dépôt »** qui vous aiguillera dans vos démarches.

Préparez votre dossier

1. Téléchargez tous les documents utiles pour vous accompagner dans vos démarches :

- > [Fonds Tourisme Durable AAP FET liste pieces à déposer 2023.docx \(DOCX, 0.06 Mo\)](#)
- > [Guide de dépôt.pdf \(PDF, 0.36 Mo\)](#) 



7. Je dépose mon dossier de candidature

1. → Je « *crée mon compte* » sur la page Agir de l'ADEME si je n'en ai pas déjà un
→ Ou je me connecte : « *se connecter* »

The screenshot shows the top navigation bar of the Agir website. On the left, there are social media icons for Twitter, LinkedIn, YouTube, Instagram, and RSS. Below these are the logos for the French Republic and ADEME. The main navigation area contains the 'agir' logo and the tagline 'Comprendre, s'inspirer, agir'. On the right side, there are two buttons: 'CRÉER MON COMPTE' and 'SE CONNECTER', both highlighted with a green border. Below these buttons is a search bar with the placeholder text 'Rechercher...' and a magnifying glass icon.





7. Je dépose mon dossier de candidature

2. Je complète mon dossier :

- Je clique sur « *Déposer un dossier* ».
- Je remplis le formulaire, et j'ajoute dans la catégorie « *Ma structure* » puis « *Tiers et contact* » en « *contact technique* », **le nom du référent d'ADN Tourisme qui m'aura accompagné.**
- Je valide le dépôt de ma demande.
- Je joins les pièces administratives et techniques
→ Je peux suspendre ma saisie et la reprendre ultérieurement.

Déposez votre dossier

Connectez-vous pour déposer un dossier 

 Ajouter un contact



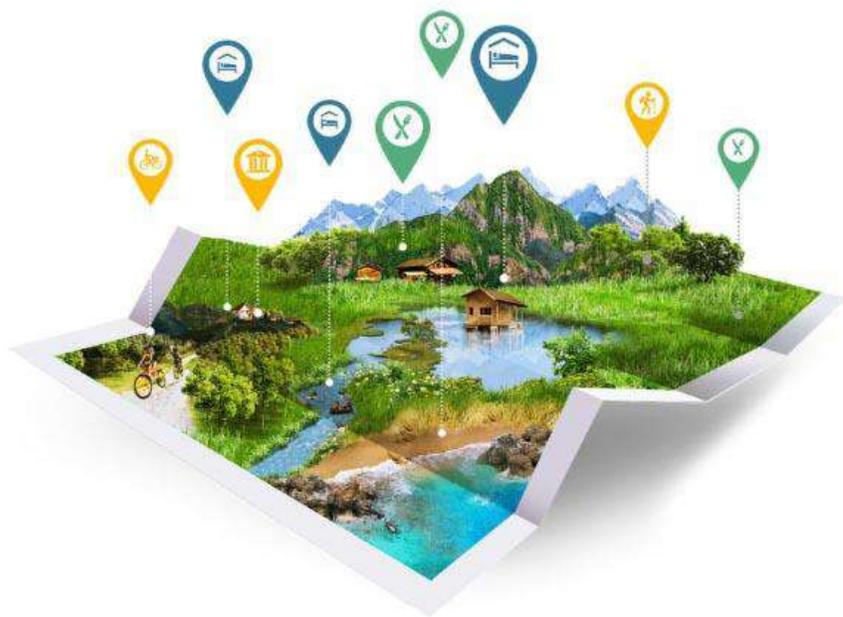
7. Je dépose mon dossier de candidature

3. Je dépose impérativement mon dossier avant le **23/10/2023 à 12h** sur la **plateforme AGIR** de l'ADEME

Points d'alerte :

- J'anticipe la création de mon dossier pour éviter tout problème de dernière minute.
- Aucun dossier ne pourra être réceptionné après la date de clôture.
- Toute transmission par mail sera automatiquement refusée.
- Si problème au moment du dépôt, je contacte l'adresse suivante : contact.tourisme@ademe.fr





Quelles sont les modalités de sélection?



Comment se passe la sélection des projets?

Pré-sélection Sept à Déc 2023

- Dossiers **étudiés au fil de l'eau**, dans l'ordre de réception
- La sélection sera faite avec une remise en perspective de l'ensemble des dossiers
- L'ADEME se réserve le droit d'appeler le porteur de projet pour demander plus de détails sur le projet

Comité de Sélection Janvier-février 2024

- Composition : ADEME, la Direction générale des entreprises (DGE), Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)
- Annonce des résultats aux porteurs par courrier électronique
- Communiqué de presse d'annonce des résultats





Les six critères de sélection des projets

- **Inscription dans une démarche de tourisme durable et responsable** au regard des enjeux de transition écologique
- **Pertinence et cohérence** au regard des critères slow tourisme et écotourisme
- **Pertinence des demandes de financement** au regard de la nature et des objectifs du projet
- **Robustesse du modèle économique du projet ainsi que de son plan de financement**
- **Caractère innovant du projet** : tout type d'innovation, technologique, d'organisation, de mode de commercialisation ou de promotion, de service
- **Complémentarité et solidité des partenariats** dans le cas de projet partenariaux





Où trouver les réponses à vos questions?

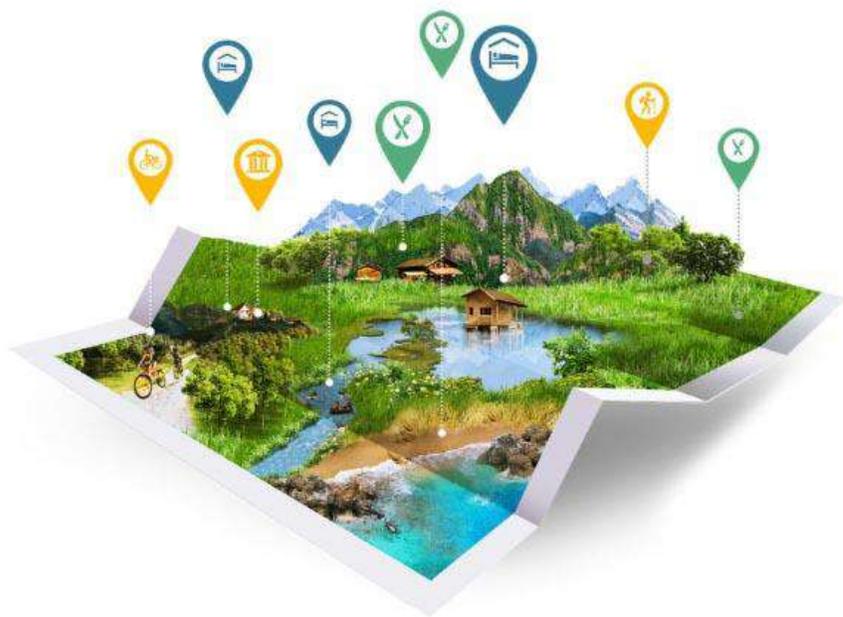
1. Je lis attentivement le texte de l'AAP et l'ensemble des documents à ma disposition sur [la plateforme Agir](#)
2. Si je ne trouve vraiment pas ma réponse, je consulte la foire aux questions mise en ligne sur la page Agir et actualisée régulièrement
3. Si toujours pas de réponse à ma question, je pose la question à mon référent ADN Tourisme.



Préparez votre dossier

1. Téléchargez tous les documents utiles pour vous accompagner dans vos démarches :





Temps Q&R



Merci pour votre attention